

Membres du CM : 11
 Membres en exercice : 11
 Membres présents : 11

Envoyé en préfecture le 21/01/2022

Reçu en préfecture le 21/01/2022

Affiché le



ID : 019-211909502-20220115-2022001-DE

L'an deux mil vingt-deux, le quinze janvier à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Madame BONNET-TENEZE Véronique, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 janvier 2022

Présents : Mesdames, Messieurs BONNET-TENEZE Véronique, BOUDIN Clément, CLOUP Jean-Claude, DARLA VOIX Stéphane, DUBESSAY Céline, FARGES-MARCILLOUX Ghislaine, LEGRAND Michel, LEPETIT Gérard, MALTHIEU Gilles, MULLER Jean-Luc, RENARD Sandra

Excusé :

M. LEGRAND Michel a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 01_2022

Objet : Travaux sur l'éclairage public de la commune

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin vient d'être reconnu Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE) par l'International Dark-Sky Association (IDA). Ce label décerné à notre territoire est une reconnaissance de la qualité exceptionnelle de notre ciel nocturne.

La commune de Lacelle faisant partie du Parc Naturel Millevaches en Limousin, Madame le Maire explique qu'il convient de diminuer les pollutions lumineuses, et ainsi permettre à la commune de réaliser des économies d'énergie.

Après avoir demandé un état des lieux à la FDEE19, un devis a été établi. Le plan de financement de ce projet se présente ainsi :

| | | |
|---------------------------------------|-------------------------------|-------------------|
| Montant HT | | 24 090,00€ |
| Montant TTC | | 28 908,00€ |
| Prise en charge par la FDEE19 | Taux de prise en charge : 50% | 12 045,00€ |
| Reste à charge pour la commune | | 12 045,00€ |

La TVA sera à la charge de la FDEE19 secteur Haute Vézère

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le projet
- Charge Madame le Maire d'effectuer des demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région Aquitaine (Contrat de développement et de transition) ou tout autre acteur financier.

Délibération n° 02_2022

Objet : Voirie communale du Chatain

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de voirie s'avèrent nécessaire sur la voie communale du Chatain- la VC9.

Corrèze Ingénierie a présenté 2 estimations :

- Estimation 1 enduit bicouche : montant HT de 32 310€
- Estimation 2 enduit tri couche : montant HT de 30 566€

Après délibération à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter le projet numéro 1 d'un montant de HT 32 310 €
- Charge Madame le Maire d'effectuer une demande de subvention auprès de l'Etat (DETR)
- Charge Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à ce projet

Délibération n° 03_2022

Objet : « Stationnement-minute » face à la boulangerie le long de la route départementale

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des difficultés et dangers liés au stationnement des véhicules devant la boulangerie située en centre bourg en bordure de la route départementale 940.

Une étude a été réalisée en collaboration avec le service des routes du Conseil Départemental et Corrèze Ingénierie. Mme le Maire présente aux membres du conseil les plans et le chiffrage des travaux.

Estimation des travaux pour un montant HT de : 14 265 € soit 17 118 € TTC

Le Conseil Municipal décide :

- De charger Madame le Maire de déposer des demandes d'aides auprès de l'Etat et du Conseil Départemental
- D'effectuer toutes les démarches nécessaires liées à ce projet

Délibération n° 04_2022

Objet : Etang communal

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des différentes démarches effectuées à ce jour et présente le plan de financement prévisionnel pour un montant des travaux évalués à :

Montant HT de 150 871€, soit 181 045,20 en TTC

Le devis estimatif a été scindé en 2 parties :

- Effacement du plan d'eau communal d'un montant HT de 67 601 € soit TTC 81 121,20 €
- Aménagement du site d'un montant HT de 83 270 € soit TTC 99 924 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet et son montant prévisionnel,
 - Approuve le plan de financement prévisionnel,
 - Charge Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches,
 - Autorise Madame le Maire à solliciter les financeurs (agence de l'eau Loire-Bretagne, Région Nouvelle Aquitaine, Département de la Corrèze, Etat (DETR), Europe (LEADER) et tout autre financier potentiel.
-

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE DE LACELLE

ARRONDISSEMENT DE TULLE

Membres du CM : 11
Membres en exercice : 11
Membres présents : 11

Envoyé en préfecture le 21/01/2022

Reçu en préfecture le 21/01/2022

Affiché le



ID : 019-211909502-20220115-2022001-DE

L'an deux mil vingt-deux, le quinze janvier à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Madame BONNET-TENEZE Véronique, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 janvier 2022

Présents : Mesdames, Messieurs **BONNET-TENEZE Véronique, BOUDIN Clément, CLOUP Jean-Claude, DARLAVOIX Stéphane, DUBESSAY Céline, FARGES-MARCILLOUX Ghislaine, LEGRAND Michel, LEPETIT Gérard, MALTHIEU Gilles, MULLER Jean-Luc, RENARD Sandra**

Excusé :

M. LEGRAND Michel a été élu secrétaire de séance.
